

GABIAN



COMMUNE DE GABIAN (34320)

Extrait de délibération du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 17 Juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf, et le Mercredi 17 Juillet à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Gabian régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

Présents :

Mesdames FELIX Maryse, JOURDAN (ROUSSET) Agnés.

Messieurs BOUTES Francis, ALLEMANY Christian, FOREZ Daniel, SOULIE Christophe.

Membres absents :

Madame GARRIGUE Sandrina.

Messieurs BERTHOMIEU Michel et PAGEOT Emmanuel.

Procuration :

Madame Isabelle GALZY donne procuration à Monsieur FOREZ Daniel.

Madame FLAMENT Chantal donne procuration à Madame JOURDAN (ROUSSET) Agnés.

Secrétaire de séance : Monsieur FOREZ Daniel.

58/2019 Décision modificative N°3 au Budget principal de la Commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la demande de la préfecture il faut reprendre quelques écritures sur le Budget Principal de la Commune.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : dépenses imprévues fonctionnement		14753.75 €
TOTAL D 022		14753.75 €
D 678 : Autres charges de gestion courante		64738.34 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		64738.34 €
R 002 : Excédent antérieur reporté fonctionnement		144738.34 €
TOTAL R 002 : Excédent antérieur reporté fonctionnement		144738.34 €
R 73111 : Taxes Foncières et d'habitation	65246.25 €	
TOTAL R 73 : Impôts et Taxes	65246.25 €	

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** la Décision Modificative N°3 au Budget Principal de la Commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an susdit
Pour extrait conforme

Le Maire,
Francis BOUTES


